IAMGOLD CORPORATION

TSX: IMG NYSE : IAG

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

IAMGOLD ANNONCE UNE PREMIÈRE ESTIMATION DES RESSOURCES DE LA ZONE GOSSELIN – UNE AUGMENTATION DE 3,4 MILLIONS D'ONCES D'OR EN RESSOURCES INDIQUÉES ET DE 1,7 MILLION D'ONCES D'OR EN RESSOURCES PRÉSUMÉES DE CÔTÉ GOLD

FAITS SAILLANTS :

- **La première estimation des ressources du gisement Gosselin comprend :**
  - **124,5 millions de tonnes de ressources indiquées d'une teneur moyenne de 0,84 gramme d'or par tonne représentant 3,35 millions d'onces d'or.**
  - **72,9 millions de tonnes de ressources présumées d'une teneur moyenne de 0,73 gramme d'or par tonne représentant 1,71 million d'onces d'or.**
- **L'ajout des ressources minérales du gisement Gosselin représente une augmentation de 33 % du total d'or contenu dans les catégories des ressources mesurées et indiquées et une augmentation de 45 % du total d'or contenu dans la catégorie des ressources présumées pour le projet Côté Gold**
- **Le gisement est seulement foré à environ la moitié de la profondeur par rapport au gisement de Coté Gold ; il demeure ouvert en profondeur et latéralement**
- **Possibilité d'accroissement important des ressources**

Toronto (Ontario), le 18 octobre 2021 – IAMGOLD Corporation (« IAMGOLD » ou la « Société ») est heureuse d'annoncer la réalisation d'une première estimation des ressources minérales pour la zone Gosselin récemment découverte, située à environ 1,5 kilomètre au nord-est du projet en construction Côté Gold (« Côté Gold »). L'estimation a été réalisée conformément aux Normes de l'ICM sur les définitions de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (ICM) intégrées par renvoi au Règlement 43-101 – Information concernant les projets miniers (« Règlement 43-101 »). Le programme de forage de délimitation à Gosselin a été mené dans le cadre de la coentreprise du projet Côté Gold, détenue à 70 % par IAMGOLD, l'exploitant, et à 30 % par Sumitomo Metal Mining Co., Ltd. (« SMM »). Côté Gold, situé environ à 175 km au nord de Sudbury, en Ontario, et à 125 km au sud-ouest de Timmins, en Ontario, au Canada, est actuellement en construction. La première production d'or est attendue au second semestre de 2023 (voir les communiqués de presse en date du 21 juillet 2020 et du 4 août 2021).

L'estimation des ressources minérales du gisement Gosselin (sur une base à 100 % en utilisant un prix de l'or de 1 500 $ US par once) compte :

- 124,5 millions de tonnes de ressources indiquées d'une teneur moyenne de 0,84 gramme d'or par tonne représentant 3,35 millions d'onces d'or ;
- 72,9 millions de tonnes de ressources présumées d'une teneur moyenne de 0,73 gramme d'or par tonne représentant 1,71 million d'onces d'or.

Le gisement adjacent Côté Gold comporte actuellement des ressources mesurées et indiquées sur la même base totalisant 365,5 millions de tonnes d'une teneur moyenne de 0,87 gramme d'or par tonne représentant 10,2 millions d'onces et des ressources présumées comptant 189,6 millions de tonnes d'une teneur moyenne de 0,63 gramme d'or par tonne représentant 3,8 millions d'onces (voir le communiqué en date du 17 février 2021).

Craig MacDougall, premier vice-président, Croissance, d'IAMGOLD a indiqué : « Nous sommes très heureux d'avoir atteint cette étape importante qu'est la publication d'une estimation des ressources minérales de la découverte Gosselin. L'équipe d'exploration mérite en particulier des félicitations pour avoir réalisé en toute sécurité une série de programmes de forage de délimitation qui ont été difficiles en ce qui a trait à la logistique et tout en composant avec des défis en constante évolution occasionnés par la pandémie de la COVID-19. »

« Nous croyons que le gisement Gosselin continuera d'améliorer la valeur à long terme et le potentiel du district du projet Côté Gold. Le gisement Gosselin demeure ouvert latéralement vers le nord-est, et comme le forage a été effectué sur environ la moitié de la profondeur seulement par rapport au gisement Côté Gold, il reste un grand potentiel d'accroître davantage les ressources » a ajouté M. MacDougall.

L'estimation des ressources minérales de la zone Gosselin intègre les résultats d'analyse provenant de 163 trous de forage au diamant totalisant 54 775 mètres, y compris 95 forages au diamant totalisant 38 398 mètres réalisés par IAMGOLD dans le cadre de son programme de forage de délimitation. Les trous de forage sont espacés d'environ 70 mètres. L'estimation des ressources a été préparée en utilisant un modèle de blocs contraint dans des modèles 3D des principaux domaines minéralisés. Les données liées à l'or ont été interpolées dans le modèle de blocs en utilisant l'inverse de la distance au cube. Une optimisation Whittle de la fosse à ciel ouvert a été effectuée à partir du modèle de blocs pour en délimiter les ressources et satisfaire à l'exigence de l'ICM selon laquelle les ressources minérales doivent présenter des perspectives « raisonnables d'extraction économique ». L'algorithme d'optimisation prend en considération seulement la modélisation en bloc de Gosselin et la surface originale non exploitée indépendamment de la modélisation en bloc de Côté Gold. On suppose des pentes de la fosse à 45° et un prix à long terme de l'or de 1 500 $ US par once dans l'estimation des ressources. L'estimation des ressources ne comporte que la minéralisation contenue dans l'enveloppe de fosse préliminaire. La récupération d'or est présumée à 91,8 %, comme l'indiquent les travaux d'essais métallurgiques. L'estimation des ressources datée du 4 octobre 2021 a été réalisée par SLR Consulting (Canada) Ltd. (« SLR »).

IAMGOLD déposera un rapport technique conforme au Règlement 43-101 pour Côté Gold, y compris une description du gisement Gosselin dans l'estimation des ressources minérales sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com, dans les 45 jours de la date de publication du présent communiqué de presse.

DÉCLARATION DES RESSOURCES MINÉRALES – ZONE GOSSELIN, CANADA

Au 4 octobre 2021 (sur une base à 100 %)

Catégorie	Teneur de coupure (g Au/t)	Tonnage (Mt)	Teneur (g Au/t)	Or contenu (Moz)	Or contenu attribuable (Moz)
Indiquées	0,6	74,1	1,10	2,62	
	0,5	90,6	1,00	2,91	
	0,4	108,5	0,91	3,17	
	0,3	**124,5**	**0,84**	**3,35**	
	0,2	133,1	0,80	3,42	
Total ress. indiquées	**0,3**	**124,5**	**0,84**	**3,35**	**2,17**
Présumées	0,6	36,9	1,02	1,21	
	0,5	46,6	0,92	1,38	
	0,4	58,9	0,82	1,56	
	0,3	**72,9**	**0,73**	**1,71**	
	0,2	100,2	0,60	1,93	
Total ress. présumées	**0,3**	**72,9**	**0,73**	**1,71**	**1,11**

Notes :

1. La définition des ressources minérales est conforme aux Normes de définitions de l'ICM de 2014.
2. Les ressources minérales sont estimées selon une teneur de coupure de 0,3 g Au/t.
3. Les ressources minérales sont présentées selon un prix de l'or de 1 500 $ US par once et un taux de change $ US/$ CA de 1:1,2.
4. Les ressources sont délimitées dans une enveloppe de fosse Whittle optimisée, selon des paramètres économiques conformes à ceux utilisés pour l'estimation des ressources minérales dans le rapport intitulé « Côté Gold Project, Ontario, NI 43-101 Technical Report on Feasibility Study » daté du 1er novembre 2018.
5. L'écrêtage des résultats d'analyse à forte teneur provenant des principaux domaines minéralisés varie entre 6 g Au/t et 20 g Au/t et se situe à 3 g Au/t dans les domaines à faible teneur.
6. Les résultats de la densité apparente ont été déterminés par des mesures des carottes et varient entre 2,69 g/cm^3 et 2,85 g/cm^3 pour les différentes lithologies hôtes.
7. Les ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'ont pas de viabilité économique démontrée.
8. Tous les chiffres ont été arrondis afin de refléter la précision relative des estimations.

À propos du gisement Gosselin

La découverte de la zone Gosselin se trouve immédiatement au nord-est du gisement Côté Gold (voir la figure 1 ci-dessous) et est accessible au moyen de chemins de construction sur la propriété minière en cours développement. Le forage au diamant réalisé jusqu'à maintenant a permis de délimiter de larges intervalles d'une minéralisation à basse teneur encaissée dans des lithologies intrusives altérées et bréchifiées semblables à celles observées au gisement adjacent Côté Gold, qui s'étendent du puits historique de Young-Shannon à l'ouest jusqu'à la zone Gosselin à l'est. Le forage effectué à ce jour a permis de déterminer une minéralisation d'une longueur de 1 400 mètres, d'une largeur de 400 mètres et d'une profondeur atteignant 425 mètres. Le gisement se trouve sous le fond le lac peu profond Three Ducks et demeure ouvert en profondeur au nord-ouest et latéralement au nord-est et au sud-ouest.

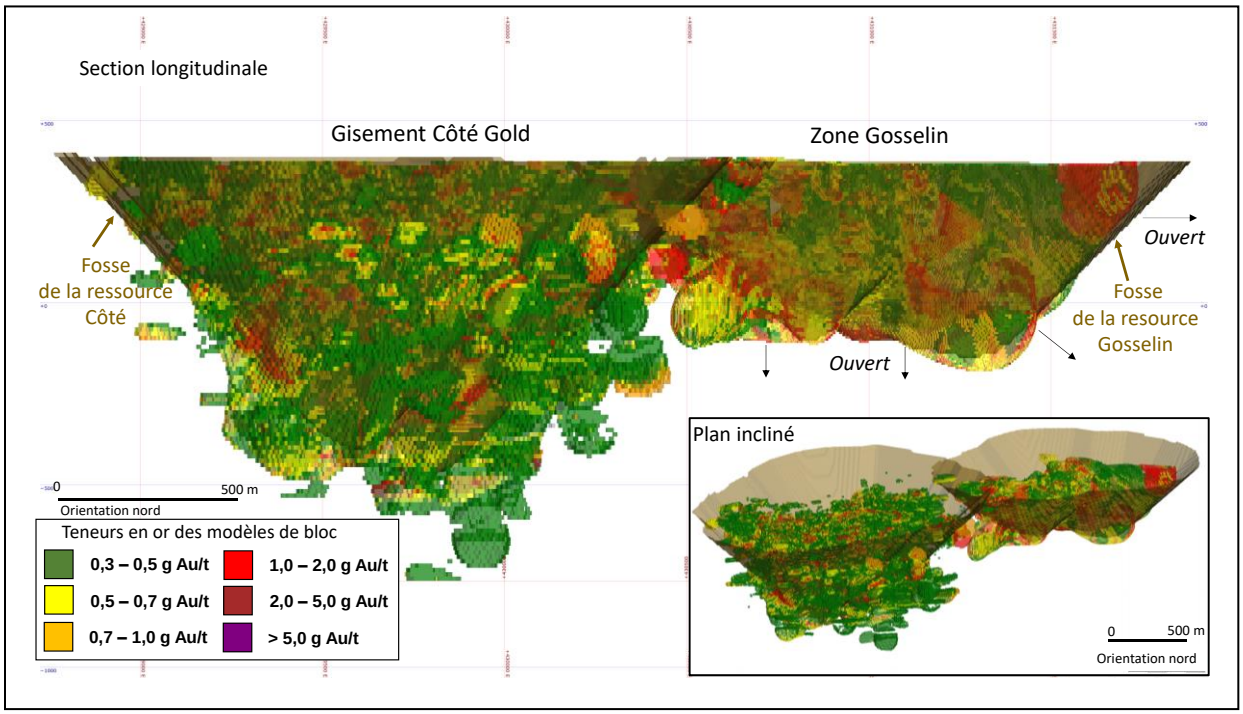
Prochaines étapes

Le processus d'estimation des ressources a permis de déterminer un nombre de secteurs présentant un potentiel d'expansion en profondeur, latéralement et dans des secteurs où l'espacement des trous de forage demeure trop large pour classifier les ressources en ce moment. De plus, la zone chevauchant l'enveloppe de la fosse de la ressource Gosselin et la fosse préliminaire du gisement adjacent Côté Gold est un secteur prioritaire à examiner dont la minéralisation est potentiellement reliée. Ces secteurs seront évalués afin de planifier les futures campagnes de forage conçues pour accroître les ressources ainsi qu'améliorer la classification des ressources.

Maintenant que cette première estimation des ressources est réalisée, la planification et la sélection des échantillons commenceront en vue de faire progresser les travaux d'essais métallurgiques pour évaluer la récupération dans divers types de minerai et de teneurs et pour examiner les caractéristiques de broyage de la minéralisation.

L'équipe technique de Côté Gold commencera également les études sur l'exploitation minière et l'infrastructure pour examiner différentes solutions en vue d'optimiser l'inclusion de la ressource Gosselin dans les plans de durée de vie de la mine de Côté Gold. Dans le cadre de ces études, la Société commencera à définir les données de référence et les exigences en matière de permis pour divers scénarios de développement et entamera des discussions sur ces différentes options avec ses partenaires des Premières Nations et des Métis.

Figure 1 : Section longitudinale des modèles de blocs des ressources des gisements Côté Gold et Gosselin contenus dans des enveloppes de fosse Whittle.



Personnes qualifiées, informations techniques et notes sur le contrôle de qualité

L'estimation des ressources minérales, y compris la vérification des données publiées, a été préparée par SLR conformément aux directives du Règlement 43-101 et des directives des meilleures pratiques en matière d'estimation de l'ICM. L'estimation des ressources a été préparée par Tudorel Ciuculescu, géologue professionnel, géologue consultant de SLR. M. Ciuculescu, qui est une personne qualifiée (une « PQ ») indépendante au sens donné à cette expression dans le Règlement 43-101, a vérifié et approuvé le contenu du présent communiqué.

La PQ responsable de la supervision des programmes de forage à l'appui, de la validation et de la vérification des données, de la modélisation du gisement et de la révision des informations techniques du présent communiqué de presse est Al Smith, géologue professionnel, directeur de district, Exploration, d'IAMGOLD pour le district Côté Gold en Ontario et Brad McKinley, géologue professionnel, géologue principal pour IAMGOLD pour le district Côté Gold, en Ontario. M. Smith et M. McKinley sont des PQ pour les besoins du Règlement 43-101 en ce qui a trait à l'information technique figurant dans le présent communiqué de presse. Les PQ mentionnées ci-dessus ont approuvé l'ajout des informations techniques aux présentes et ont préalablement examinées celles-ci.

Les renseignements contenus dans le présent communiqué ont également été examinés et approuvés par Craig MacDougall, géologue professionnel, premier vice-président, Croissance, d'IAMGOLD, qui est également une personne qualifiée.

L'échantillonnage et les résultats d'analyse des carottes de sondages sont soumis à un programme d'assurance qualité et de contrôle de la qualité (AQ-CQ) adhérant aux meilleures pratiques de l'industrie. Les échantillons de carottes de sondages (taille NQ et BTW) sont sélectionnés par les géologues d'IAMGOLD et coupés en deux à l'aide d'une scie à lame diamantée au site du projet. Une moitié de la carotte est conservée au site à des fins de référence. La longueur des intervalles d'échantillonnage peut varier entre 0,5 et 1,5 mètre, selon les observations géologiques. Les échantillons ont été entreposés dans des sacs de plastique scellés, puis conditionnés dans des boîtes en fibre et placés sur une palette, où ils sont recouverts d'une pellicule de plastique. Une procédure formelle de chaîne de surveillance a été adoptée pour assurer la sécurité des échantillons jusqu'à leur livraison au laboratoire.

IAMGOLD a utilisé Activation Laboratories Limited (« ACTLABS »), située à Timmins, en Ontario, pour effectuer les analyses de concassage, de pulvérisation et de pyroanalyse. ACTLABS a effectué les processus d'analyse comme suit : les échantillons ont été traités par concassage primaire à 80 % pour obtenir une taille passant une maille de 2,0 mm (tamis à maille 10), divisés (fraction de 250 grammes), puis pulvérisés à 95 %, passant une maille de 105 µm. Un nettoyage par jet de sable est compris. Les échantillons ont été analysés en utilisant la pyroanalyse d'une charge standard de 30 grammes (aliquote 30 grammes) et une finition d'absorption atomique.

Lorsqu'un échantillon obtient une valeur d'analyse de plus de 3,0 grammes par tonne (g/t), une autre fraction de la pulpe originale doit subir une pyroanalyse avec fini gravimétrique. Les échantillons qui comprennent de l'or visible et les échantillons qui ont obtenu une valeur supérieure à 5,0 g/t sont réanalysés par une analyse métallique de la pulpe.

IAMGOLD insère des blancs et des matériaux de référence certifiés dans la séquence d'échantillonnage pour assurer le contrôle de qualité.

Conformément aux recommandations de notre programme d'AQ-CQ, des vérifications supplémentaires sont également effectuées à un second laboratoire (arbitre).

Les données sur les ressources minérales présentées dans le présent communiqué sont des estimations, et rien ne garantit que les tonnages et les teneurs prévus seront atteints ou que le niveau de récupération indiqué sera réalisé.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent communiqué de presse contient des énoncés prospectifs. Tous les énoncés, autres que les énoncés de faits historiques, abordant des activités, des événements ou des développements que la Société croit, prévoit ou anticipe qu'ils se produiront ou pourraient se produire dans le futur sont des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont généralement reconnaissables par leur utilisation des termes, sans s'y limiter, « pouvoir », « devoir », « continuer », « s'attendre à », « axer », « budgéter », « anticiper », « estimer », « prévoir », « sembler », « chercher à », « viser », « compter », « croire » ainsi que « prévisions », « perspectives », « potentiel », « indice », « cible », « stratégie » ou « projet » y compris dans une tournure négative ou des variantes de ces termes ou une terminologie comparable. Les énoncés prospectifs sont sujets à certains risques et incertitudes, dont la plupart sont indépendants de la capacité de la Société à maîtriser ou à prédire, et qui pourraient avoir pour effet de faire différer de façon importante les événements ou les résultats réels de la Société par rapport à ceux évoqués dans les énoncés prospectifs. Les facteurs qui pourraient faire différer de façon considérable les résultats ou événements réels des attentes comprennent des écarts dans la teneur minérale du matériel déterminé comme étant des réserves minérales et des ressources minérales par rapport aux attentes, l'incapacité d'estimer avec exactitude les ressources minérales et les réserves minérales, des hausses inattendues des coûts en immobilisations, des coûts d'exploitation et des coûts de prospection, des changements dans les plans de mise en valeur ou les plans miniers en raison de modifications de facteurs logistiques ou techniques ou autres facteurs, des résultats futurs de prospection qui pourraient ne pas correspondre aux attentes de la Société et des changements dans les marchés mondiaux d'or et autres risques divulgués dans le plus récent formulaire 40-F (nommé Form 40-F/Annual Information Form) d'IAMGOLD déposé auprès de la SEC à l'adresse https://www.sec.gov/edgar.shtml et des autorités en valeurs mobilières provinciales canadiennes à l'adresse www.sedar.com, qui sont intégrés aux présentes par renvoi. Tout énoncé prospectif est valable seulement à partir de la date à laquelle il a été effectué et, sauf s'il en est autrement exigé par les lois sur les valeurs mobilières en vigueur, la Société n'a aucune intention ou obligation de mettre à jour tout énoncé prospectif. La Société ne s'engage nullement à mettre à jour publiquement ou à diffuser toute révision de ces énoncés prospectifs résultant de nouvelles informations, des événements futurs ou autres sauf si les lois l'exigent.

MISE EN GARDE À L'INTENTION DES INVESTISSEURS AMÉRICAINS CONCERNANT L'UTILISATION DU TERME RESSOURCES

Les estimations des ressources minérales contenues dans le présent communiqué de presse ont été préparées selon les directives du Règlement 43-101. Ces normes sont similaires à celles énoncées dans le guide appelé Industry Guide No. 7 (le « guide ») de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la « SEC »), selon l'interprétation du personnel de la SEC. Toutefois, les définitions du Règlement 43-101 diffèrent à certains égards de celles du guide. Par conséquent, les renseignements sur les ressources minérales contenus dans le présent communiqué de presse peuvent ne pas être comparables à des renseignements similaires qui ont été divulgués par des sociétés américaines.

Par suite de l'adoption de modifications aux règles de divulgation de la SEC, qui alignent plus étroitement ses exigences et politiques de divulgation pour les propriétés minières sur les pratiques et normes réglementaires actuelles globales et celles de l'industrie, y compris le Règlement 43-101, et qui sont entrées en vigueur le 25 février 2019, la SEC reconnaît désormais les estimations des « ressources minérales mesurées », des « ressources minérales indiquées » et des « ressources minérales présumées ». En outre, la SEC a modifié les définitions des « réserves minérales prouvées » et des « réserves minérales probables » dans ses règles modifiées, qui sont désormais essentiellement similaires aux règles énoncées dans le Règlement 43-101. Les émetteurs doivent commencer à se conformer à ces règles de modernisation de la SEC au cours de leur premier exercice commençant le 1er janvier 2021 ou après, bien que les émetteurs canadiens qui déclarent leurs activités aux États-Unis en utilisant le système d'information appelé Multijurisdictional Disclosure System (« MJDS ») puissent toujours utiliser le Règlement 43-101 plutôt que les règles de modernisation de la SEC lorsqu'ils utilisent les formulaires de déclaration d'enregistrement et de rapport annuel du MJDS de la SEC.

Les investisseurs américains sont prévenus que, bien que la SEC reconnaisse désormais les « ressources minérales mesurées », les « ressources minérales indiquées » et les « ressources minérales présumées », ils ne doivent pas supposer qu'une partie ou la totalité des gisements minéraux de ces catégories seront un jour converties en une catégorie supérieure de ressources minérales ou en réserves minérales. Ces termes comportent une grande part d'incertitude quant à leur faisabilité économique et juridique. En vertu de la réglementation canadienne, les estimations des ressources minérales présumées ne peuvent constituer la base des études de faisabilité ou de préfaisabilité, sauf dans des circonstances limitées. Les investisseurs sont avertis de ne pas supposer que les « ressources minérales mesurées », les « ressources minérales indiquées » ou les « ressources minérales présumées » que la Société déclare dans le présent communiqué de presse sont ou seront économiquement ou légalement exploitables.

Par ailleurs, les « ressources minérales présumées » comportent une grande part d'incertitude quant à leur existence et à leur faisabilité économique et juridique. On ne peut supposer qu'une partie ou l'ensemble d'une ressource minérale présumée passera à une catégorie supérieure.

Les données sur les ressources minérales présentées dans le présent communiqué sont des estimations, et rien ne garantit que les tonnages et les teneurs prévus seront atteints ou que le niveau de récupération indiqué sera réalisé.

Au sujet d'IAMGOLD

IAMGOLD est une société de rang intermédiaire qui exerce des activités dans trois régions : l'Amérique du Nord, l'Amérique du Sud et l'Afrique de l'Ouest. La Société développe dans ces régions des districts d'exploitation minière à fort potentiel qui regroupent des mines en exploitation et des projets de développement et de construction, de mise en valeur et d'exploration. Les mines en exploitation de la Société comprennent la mine Essakane, au Burkina Faso, la mine Rosebel (y compris Saramacca), au Suriname, et la mine Westwood, au Canada. À son solide éventail d'actifs stratégiques s'ajoutent le projet de construction Côté Gold, au Canada, le projet de mise en valeur Boto, au Sénégal, ainsi que les projets d'exploration primaire et à proximité des mines, qui sont situés dans divers pays de l'Amérique du Sud, de l'Amérique du Nord et de l'Afrique de l'Ouest.

IAMGOLD emploie environ 5 000 personnes. La Société est déterminée à maintenir sa culture d'exploitation minière responsable dans le cadre de toutes ses activités en respectant des normes strictes en matière de protection de l'environnement, de pratiques sociales et de gouvernance, y compris son engagement Zéro Incident®. Les titres d'IAMGOLD (www.iamgold.com) sont inscrits à la cote de la Bourse de New York (NYSE : IAG) et de la Bourse de Toronto (TSX : IMG), et la Société fait partie des entreprises figurant sur l'indice JSI[1].

1 Indice social Jantzi (JSI). Le JSI est un indice éthique d'actions ordinaires pondéré en fonction de la capitalisation boursière qui est modelé sur l'indice S&P/TSX 60. Il regroupe des sociétés qui satisfont à divers critères généraux en matière d'environnement, de responsabilité sociale et de gouvernance.

Pour de plus amples renseignements :

Philip Rabenok, directeur, Relations avec les investisseurs, IAMGOLD Corporation
Tél. : 416 933-5783 Cellulaire : 647 967-9942

Sans frais : 1 888 464-9999 info@iamgold.com

Veuillez noter :

Vous pouvez obtenir une copie de ce communiqué de presse par télécopieur, par courriel, sur le site Web d'IAMGOLD à www.iamgold.com et sur le site Web de Newsfile à www.newsfilecorp.com. Vous pouvez obtenir tous les documents importants d'IAMGOLD sur le site www.sedar.com ou www.sec.gov.

The English version of this press release is available at www.iamgold.com/.